

Bilan régional du cerf de Virginie de la zone 4 en 2024

Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval



Mise en contexte

L'abondance des populations de cerfs de Virginie au Québec varie entre les régions, principalement selon la qualité de l'habitat et la rigueur de l'hiver. Les modalités de gestion du cerf sont ainsi adaptées pour tenir compte des particularités de chaque zone de chasse. Ce bilan régional présente une synthèse de l'état des populations de cerfs dans la zone 4, basée sur les tendances de certains indicateurs du système de suivi du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cette zone est majoritairement située dans la région de l'Estrie et en partie dans celle de Chaudière-Appalaches.

Portrait général de la zone

La zone de chasse 4 a une superficie de 8 015 km², dont environ 6 392 km² d'habitat propice au cerf. Celui-ci se trouve principalement dans le paysage agroforestier de la partie moins montagneuse de la zone, lequel est associé aux domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul.

L'indicateur de la rigueur de l'hiver pour le cerf (NIVA) montre que, depuis 2010, la majorité des hivers dans la zone sont de rigueur faible, ce qui favorise la croissance des populations.

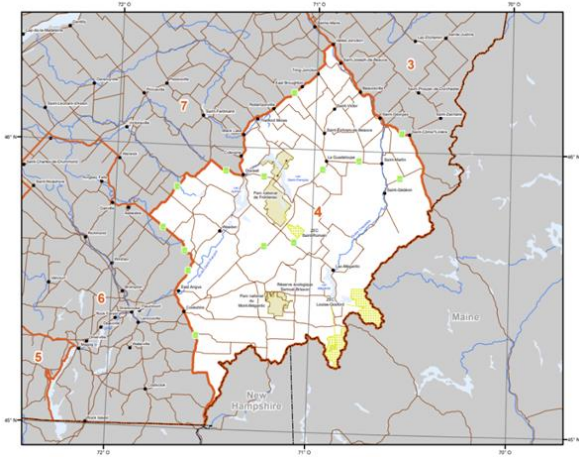


Figure 1. Carte de la zone de chasse 4.

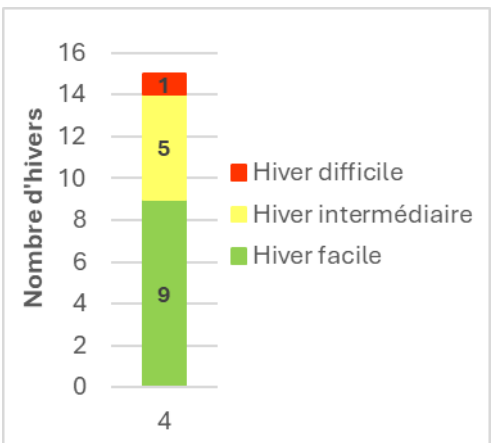


Figure 2. Nombre d'hivers selon leur rigueur pour le cerf, évaluée par l'indice NIVA (jours-centimètres d'enfoncement dans la neige) de 2010 à 2024 pour la zone 4.

Hiver facile : < 3 000 jours-cm;
intermédiaire : de 3 000 à 4 999 jours-cm;
difficile : ≥ 5 000 jours-cm.

Portrait de la chasse sportive

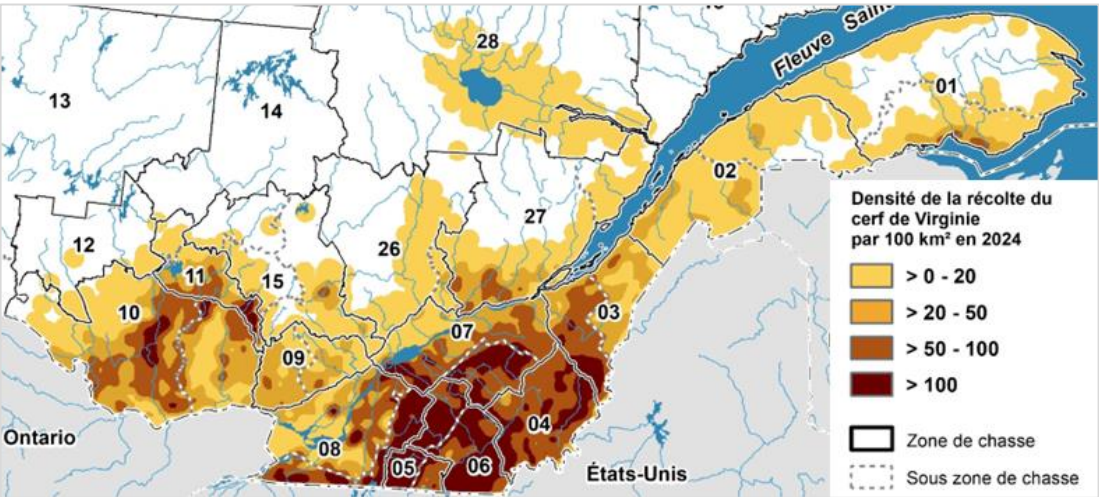


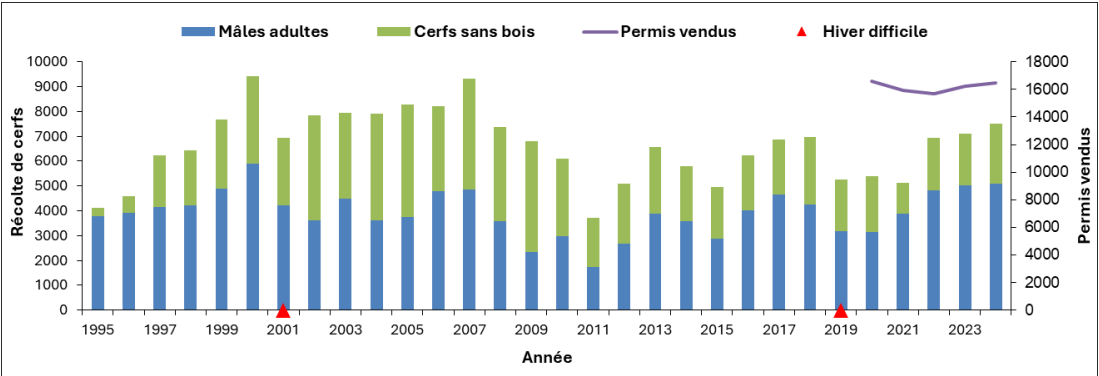
Figure 3. Densité de la récolte (cerfs/100 km²) en 2024.

Les cerfs sont particulièrement abondants dans les secteurs agroforestiers de la zone 4.

La distribution de la récolte est influencée par la présence d'aires protégées où aucun cerf n'est prélevé.

Saviez-vous que?

En 2024, au Québec, 15 % des chasseurs de cerf se sont procuré un permis supplémentaire (soit 21 774 chasseurs sur les 142 112 adeptes). De ceux-ci, 16 % ont récolté un deuxième cerf (3 520 chasseurs). La grande majorité (2 243 chasseurs) ont récolté un mâle adulte et un cerf sans bois ou bien deux cerfs sans bois, alors que 1 277 chasseurs ont récolté deux mâles adultes. La récolte du deuxième cerf représente à peine 6 % de l'ensemble de la récolte de cerfs faite sur le continent et n'exerce pas de pression indue sur les populations de cerfs ni sur un segment de celles-ci.



La récolte totale est en hausse depuis l'hiver rigoureux de 2019.

Le succès de chasse au mâle adulte est le plus élevé au Québec (31%).

Figure 4. Évolution de la récolte de cerfs, de la vente de permis et de l'occurrence d'hivers difficiles (NIVA) dans la zone 4.
Note : Le permis de chasse au cerf est associé à la zone depuis 2020.

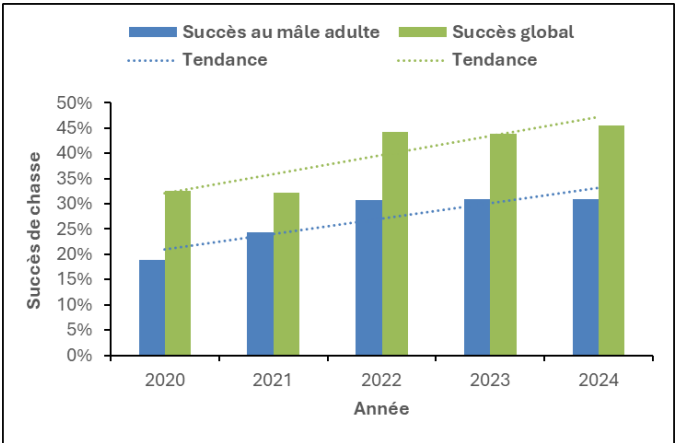


Figure 5. Évolution du succès de chasse (% des chasseurs ayant récolté un cerf) dans la zone 4.

Constats généraux

Même si les hivers rigoureux sont très rares dans la zone 4, les hivers de rigueur intermédiaire y sont un peu plus fréquents que dans la plupart des autres zones à forte densité de cerfs du sud du Québec et occasionnent des fluctuations de population. Le cheptel a connu une baisse marquée de 2019 à 2021 à la suite de l'hiver rigoureux de 2019, mais il s'est rétabli en 2022 et poursuit son accroissement depuis. Le succès de chasse au mâle adulte est le plus élevé de la province depuis 2022.

Saviez-vous que?

La récolte de cerfs sans bois : un outil de gestion essentiel

Pour gérer de manière responsable les populations de cerfs de Virginie, la récolte de cerfs sans bois (principalement des femelles adultes) est indispensable dans les zones à plus forte densité. Les femelles, qui ont en moyenne deux faons par année, sont la cause principale de l'accroissement des populations. Dans les secteurs où la densité est élevée, comme la zone 4, la récolte de cerfs sans bois aide à maintenir l'équilibre écologique et à limiter les dommages causés par la surpopulation aux habitats naturels, à la régénération forestière et aux cultures agricoles.

On détermine le nombre de permis de chasse au cerf sans bois chaque printemps pour chaque zone, en se basant sur les données de suivi des populations et en tenant compte de la rigueur de l'hiver qui vient de se terminer.

Pour en savoir plus sur le cerf de Virginie

Statistiques de récolte



Cerf de virginie



Plan de gestion



Système de suivi



Chasse au cerf



Fin de semaine de la relève

